

<http://193.164.12.150/PigeWeb/2010/3/25/22000/21403/HTML/-15616807.htm>

Source : La Provence

Edition : Aix En Provence

REF: ed229201003250503021-PRVE-00649910 - 25/03/2010

Les éoliennes à domicile ont le vent en poupe

Parmi les énergies renouvelables, soleil et bois commencent à connaître le succès. Il en est une, encore confidentielle, qui pourrait séduire : les petites et moyennes éoliennes. "Le vent, ça me connaît", sourit Bruno Perla, qui a dirigé une école de parapente et connaît tous les caprices de cet élément dont l'énergie est aujourd'hui accessible à tous, ou presque. "Si l'énergie produite par les grosses éoliennes profite aux grosses industries, il existe aujourd'hui des petites et moyennes éoliennes qui s'adressent aux particuliers comme à l'agriculture et aux petites entreprises. Posséder sa propre éolienne, dans son jardin (400m² minimum), et utiliser sa propre production : c'est possible", explique-t-il. Un mât autoporté, une génératrice, une hélice (verticale ou horizontale 2 ou 3 pales, en rapport avec la puissance de la génératrice) : le tout installé dans son jardin (sans permis ni autorisation jusqu'à 12m de hauteur) ; "Il est tout de même conseillé de prévenir voisin et mairie", précise Bruno Perla, partenaire et distributeur de Weole energy. Et adieu la facture d'électricité ? "On peut, assure-t-il être autonome à au moins 80 %. On peut produire jour et nuit (l'énergie solaire est à l'arrêt la nuit), et même réintroduire le surplus dans le circuit... et avoir son chèque en fin d'année. Chaque demande est étudiée en fonction de la consommation annuelle. Exemple : une villa moyenne de 135m² habitée par 4 personnes requiert 5kW. Et les génératrices peuvent aller jusqu'à 20kw... Le bruit ? L'équivalent d'une machine à laver au fond de son jardin... et quand il vente, on entend plus le vent que l'éolienne. Le vent est gratuit ; il est à tout le monde, et 2/3 du territoire français est concerné. Nous nous appuyons sur les cartes de Météo France, regardons les vents dominants et allons sur le terrain voir les obstacles éventuels ". Pour une maison moyenne, il en coûterait entre 20000 et 25000 €: "L'amortissement se fait sur 7 à 8 ans," indique-t-il. Crédit d'impôt (50 % du matériel plafonné à 8 000€ pour un couple) et aides des collectivités territoriales ou d'organisme public s'appliquent également à cette énergie renouvelable. I.A. Bruno Perla. : 06 86 59 35 98

Copyright © 2010 Pressindex & SPQR - La Provence